



FICHE MÉMO IMPRIMABLE

Marseille en un coup d'œil : le bon découpage au bon moment

Cette fiche vous aide à lire une carte des arrondissements de Marseille sans confondre commune, arrondissement, quartier, secteur municipal et circonscription électorale. À conserver sous la main pour retrouver rapidement le bon périmètre.

Au sommaire

- 1 Les repères essentiels
- 2 Les 16 arrondissements et leurs principaux quartiers
- 3 Quel découpage consulter ?
- 4 Avant de retenir une limite sur une carte
- 5 Le réflexe à retenir

Les repères essentiels

Marseille est une seule commune des Bouches-du-Rhône.

La commune est divisée en 16 arrondissements municipaux, numérotés du 1er au 16e.

Les 16 arrondissements sont regroupés deux par deux en 8 secteurs municipaux.

Le découpage officiel comprend 111 quartiers.

Les circonscriptions électorales répondent à une logique différente et peuvent recouvrir plusieurs arrondissements ou une partie d'un arrondissement.



INFOGRAPHIE Les 8 secteurs municipaux regroupent les 16 arrondissements de Marseille.

Les 16 arrondissements et leurs principaux quartiers

Arrondissement	Principaux quartiers cités
1er	Belsunce, Le Chapitre, Noailles, Opéra, Saint-Charles, Thiers
2e	Arenc, Hôtel de Ville, La Joliette, Le Panier
3e	Belle de Mai, La Villette, Saint-Lazare, Saint-Mauront
4e	La Blancarde, Les Chartreux, Chutes-Lavie, Cinq-Avenues
5e	Baille, Le Camas, La Conception, Saint-Pierre
6e	Castellane, Lodi, Notre-Dame-du-Mont, Palais de Justice, Préfecture
7e	Bompard, Endoume, Le Pharo, Saint-Lambert, Saint-Victor, Les Îles
8e	Bonneveine, La Plage, La Pointe-Rouge, Le Prado, Périer, Vieille-Chapelle
9e	Les Baumettes, Le Cabot, Carpiagne, Mazargues, La Panouse, Sormiou, Vaufrèges
10e	La Capelette, Menpenti, Saint-Loup, La Timone
11e	La Barasse, Les Accates, Eoures, La Millière, La Pomme, Saint-Marcel, La Treille
12e	Les Caillols, La Fourragère, Montolivet, Saint-Barnabé, Saint-Jean-du-Désert, Les Trois-Lucs
13e	Château-Gombert, La Croix-Rouge, Malpassé, Les Olives, Palama, Saint-Jérôme, Saint-Mitre
14e	Bon-Secours, Le Canet, Les Arnavaux, Les Mourets, Sainte-Marthe, Saint-Barthélemy, Saint-Joseph
15e	Les Aygalades, Les Borels, La Cabucelle, La Calade, La Delorme, Notre-Dame-Limite, Saint-Antoine, Verduron
16e	L'Estaque, Les Riaux, Saint-André, Saint-Henri

Quel découpage consulter ?

Si vous cherchez à...	Consultez...	Pourquoi ?
Repérer une grande zone de la ville	L'arrondissement	C'est une subdivision administrative interne à la commune.
Localiser une rue ou une zone de proximité	Le quartier	C'est un découpage plus fin, avec 111 quartiers officiels.
Comprendre l'organisation municipale	Le secteur municipal	Les arrondissements sont regroupés deux par deux en 8 secteurs.
Identifier le périmètre d'un scrutin	La circonscription électorale	Ses limites ne coïncident pas nécessairement avec celles des arrondissements.
Vérifier l'appartenance territoriale générale	La commune	Marseille constitue une seule commune.

Avant de retenir une limite sur une carte



Je pars de l'adresse ou du lieu précis

Une même adresse peut être rattachée à plusieurs découpages.



Je définis mon objectif

Mairie, localisation de quartier, secteur municipal ou élection.



Je vérifie le type de carte consultée

Une carte des arrondissements n'est pas une carte des communes voisines ni une carte électorale.



Je ne déduis pas une circonscription à partir du seul arrondissement

Les périmètres électoraux peuvent traverser les limites municipales.



Je contrôle la version officielle en vigueur

Indispensable pour une démarche administrative ou électorale.

! À ne pas confondre

Marseille est une commune unique : les communes voisines appartiennent à un autre découpage. De même, un quartier comme La Fourragère ne désigne pas un arrondissement, et une circonscription électorale ne correspond pas automatiquement à un arrondissement municipal.

Le réflexe à retenir

Commencez toujours par la question à laquelle vous voulez répondre : où se situe le lieu, de quel service municipal dépend-il ou dans quel périmètre électoral se trouve-t-il ? Choisissez ensuite la carte correspondante et, pour une adresse précise, vérifiez les limites administratives ou électorales officielles.

Pour toute démarche administrative ou électorale, vérifiez la carte officielle en vigueur pour l'adresse concernée.